

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

• 32. ZONE DES NOUETTES – BEAUREPAIRE – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SCI BHFIMO - Rapporteur : Franck GAUTHIER

Afin de densifier les zones d'activités économiques communautaires et de répondre favorablement aux besoins de développement de nos entreprises, il est proposé à la collectivité d'acquérir un terrain appartenant à la SCI BHFIMO situé zone « Les Nouettes » à Beaurepaire, actuellement non utilisé.

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°2974, d'une superficie d'environ 2 276 m², pour la somme globale approximative de 41 000 € HT.



Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la lettre recommandée avec accusé réception reçue le 21 octobre 2022 de la part de M. François REMIGEREAU, gérant de la SCI BHFIMO, confirmant son accord pour la cession à la Communauté de communes du Pays des Herbiers de sa parcelle cadastrée section B n°2974 située dans la zone « Les Nouettes » à Beaurepaire, au prix de 41 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 10 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la parcelle section B n°2974, d'une superficie d'environ 2 276 m², située zone « Les Nouettes » à Beaurepaire pour la somme globale approximative de 41 000 € HT, à la SCI BHFIMO ou tout autre entité s'y substituant, (TVA en sus : 20% ou tout autre taux en vigueur au moment de la signature de l'acte),
- l'autoriser, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction, dont la signature de l'acte de vente qui devra intervenir avant le 31/12/2023. A défaut, l'offre de vente deviendra caduque.
- prélever les crédits nécessaires sur le budget lotissement 2022

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

16 DEC. 2022

Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

